

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 725

Avis est par la présente donné que le Règlement numéro 725 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 19 février 2024, intitulé : « **Règlement numéro 725 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2024 et décrétant un emprunt de 5 300 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 19 mars 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 avril 2024.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière